

### Évolution et structure de la population

#### • Population

**Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur la commune considérée.**

La population de cette commune comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communauté \* ;
- la population des habitations mobiles (bateaux) et les sans-abri.

*\* Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction.*

Les catégories de communautés sont les suivantes :

- les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
- les communautés religieuses ;
- les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
- les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
- les établissements pénitentiaires ;
- les établissements sociaux de court séjour ;
- les autres communautés (bases-vie).

#### • Langues kanak

Environ trente langues kanak sont dénombrées au recensement. Elles sont réparties en 6 aires linguistiques :

- Extrême Nord : caac, yalâyu, fwa kumak et yûâga
- Nord : jawe, nèmi, pwâpwâ, fwâi, pwaamei, pije et les dialectes de Vok-Koné
- Centre : cèmuhi et paicî
- Sud : ajië, arhâ, arhô, orowe, nèku, tîrî, zîchë, xârâcùù et xârâgùrè
- Extrême Sud : drubea, tayo, dialectes de l'extrême sud
- Îles Loyauté : nengone, drehu, iaai et faga uvea

#### • Pyramide des âges

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

**Les résultats du recensement de la population sont présentés en utilisant l'âge en années révolues.**

- **Naissances**

Les statistiques sur les naissances, issues des déclarations à l'état civil, portent sur les naissances d'enfants nés vivants. **Celles-ci sont comptabilisées au lieu de résidence de la mère.**

- **Décès**

Les statistiques sur les décès sont issues des déclarations à l'état civil. **Les décès sont comptabilisés au lieu de résidence du défunt.**

- **Lieu de résidence 5 ans auparavant**

Il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête de recensement. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus.

## Diplômes

- **Diplôme**

Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme: pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP, BEP, brevet de compagnon ;
- baccalauréat général, brevet supérieur, capacité en droit ;
- baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien ;
- diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;
- diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), licence, maîtrise, DEUG, DESS, DEA, master, diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat.

# Emploi - Chômage

## • Population active

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

## • Population active ayant un emploi (ou population occupée)

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

## • Catégorie socioprofessionnelle

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Le premier niveau d'agrégation comporte 6 postes pour les actifs :

- les agriculteurs, pêcheurs : y compris éleveurs, apiculteurs, aquaculteurs ;
- les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ;
- les cadres et professions intellectuelles supérieures : catégorie A de la fonction publique, professeurs agrégés, médecins, ingénieurs, avocats, architectes, officiers des armées et de la gendarmerie, etc. ;
- les professions intermédiaires : instituteurs, professeurs des écoles, infirmiers, kinésithérapeutes, sous-officiers, catégorie B de la fonction publique, techniciens, contremaitres, etc. ;
- les employés : secrétaires, serveurs, vendeuses, catégories C et D de la fonction publique, caissières, agents de police, agents de sécurité, etc. ;
- les ouvriers : chauffeurs, ouvriers qualifiés ou non qualifiés, maçons, dockers, etc.

## • Chômage

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée « chômeur » (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès d'un pôle emploi), **sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail**. Il existe d'autres définitions du taux de chômage, en particulier la mesure au sens du Bureau International du Travail (BIT) qui ne sont pas directement comparables. Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).

- **Secteur d'activité**

Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale. Cette activité principale est appréciée au regard de la nomenclature d'activité économique (NAF rév.2).

- **Lieu de travail**

**Le lieu de travail est la commune où une personne exerce son activité professionnelle.** Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que chauffeur-routier, chauffeur de taxi, hôtesse de l'air ou marin pêcheur, les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

- **Statut professionnel**

La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière etc). Les salariés disposent soit d'un contrat à durée indéterminée (CDI), soit d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées.

## Ménages

- **Ménage**

**Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.** Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, centre pénitentiaires, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

- **Type de ménage**

Les ménages sont classés selon les catégories suivantes, en fonction des caractéristiques familiales et individuelles des personnes qui les composent :

- ménage d'une seule personne ;
- couple sans enfants ;
- couple avec enfants ;
- famille monoparentale : un parent et son (ses) enfant(s)
- autre type de ménage : ménages complexes (plusieurs générations, colocations, etc).

- **Taille du ménage**

La taille d'un ménage est égale au nombre de personnes qui le composent, c'est-à-dire au nombre d'occupants de la résidence principale.

- **Vie en couple**

La notion de vie en couple repose sur la déclaration de chaque personne dans le questionnaire de recensement, sans référence à une éventuelle cohabitation au sein de la même résidence principale, à la structure familiale du ménage auquel appartient la personne, ou à son état matrimonial légal\*.

*\* L'état matrimonial légal désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.*

## Logements

- **Logement**

Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. **C'est un local utilisé pour l'habitation :**

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

- **Résidence principale**

**Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.** Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.